

Séance du 11 septembre 2017

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle de l'école Germain-Caron, lundi le 11 septembre 2017 à 20h 00.

Sont présents : Mme Manon Champigny,
Mme Jocelyne Bouchard,
M. Richard Mireault,
Mme Jocelyne Calvé,
M. Jacques Martin,
M. Pierre Brunelle,

tous conseillers et formant la totalité du conseil sous la présidence de M. Yves Germain, maire.

2017-09-155 **Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée est ouverte à 20 h 00 sur motion de Mme Jocelyne Calvé appuyée par Mme Jocelyne Bouchard.

2017-09-156 **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté, tel que présenté, sur proposition de M. Pierre Brunelle, appuyée par Mme Manon Champigny.

2017-09-157 **Adoption des procès-verbaux**

Il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par Mme Manon Champigny, et résolu que le procès-verbal du 21 août dernier soit approuvé tel que rédigé.

Communications du conseil

2017-09-158 **Demande de Mme Jacqueline Pilié (cession de chemin)**

Après avoir pris connaissance de la demande de Mme Jacqueline Pilié concernant la cession d'une partie de chemin (partie du lot 5 128 425), sur proposition de M. Jacques Martin, appuyée par M. Richard Mireault, il est résolu que le conseil n'accepte pas cette demande ledit chemin pouvant encore servir à la municipalité.

2017-09-159 **Demande de Mme Monique Lajoie et M. Gaétan Morin**

Il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que le conseil accède à la demande de Mme Monique Lajoie et M. Gaétan Morin concernant l'entretien d'un fossé. Comme convenu, les dépenses seront réparties également entre les demandeurs et la municipalité.

2017-09-160 **Règlement 316-2017-08 (modifiant 315-2017-07)**

Sur proposition de M. Pierre Brunelle, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard, il est résolu que le règlement 3016-2017-08 (*Règlement modifiant le règlement 2015-2017-07*) et modifiant la vitesse maximale sur la rue Principale soit adopté.

Génératrice de l'aqueduc

Cet item est remis à une séance ultérieure.

2017-09-161 Commandite pour les Journées de la Culture

Il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que la municipalité octroie un montant de 100 \$ pour la tenue des Journées de la Culture.

Demande de Loisirs St-Didace (infrastructures de loisirs)

Le conseil ayant déjà nommé Mme Chantale Dufort pour faire des recommandations au conseil au sujet des infrastructures municipales de loisirs, cette demande a déjà eu une réponse.

2017-09-162 Journées de la culture

ATTENDU que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité la municipalité de Saint-Didace et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Didace a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

ATTENDU que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

IL EST RÉSOLU, en conséquence, sur la recommandation du conseil municipal:

QUE la municipalité de Saint-Didace, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Demande de l'école Bermon

Pour des raisons d'équité, le même montant étant demandé à toutes les municipalités peu importe leur population, le conseil décline cette demande.

2017-09-163 Demande de M. François St-Cyr

CONSIDÉRANT la demande déposée par Mme Marie-Josée Simard et M. François St-Cyr;

CONSIDÉRANT que cette demande d'aliénation vise à régler un litige « hors Cour » survenu lors de la réforme cadastrale;

CONSIDÉRANT que l'usage des terrains visés ne changera pas et demeure le même qu'actuellement;

CONSIDÉRANT que cette transaction n'a aucun effet sur l'agriculture;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jacques Martin, appuyée par M. Richard Mireault, il est résolu que le conseil municipal de Saint-Didace recommande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'autoriser la demande déposée par Mme Marie-Josée Simard et M. François St-Cyr.

2017-09-164 **Droit de passage (Club Quad Les Randonneurs)**

Suite à la demande du Club Quad Les Randonneurs, il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que le droit de passage sur le chemin de Lanaudière pour la saison hivernale 2017-2018 leur soit accordé, aux mêmes conditions que l'an passé.

Rapports

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil les rapports suivants :

- Permis émis durant le mois;
- Suivi budgétaire;
- Gestion de l'eau potable.

2017-09-165 **Ajustement de salaire**

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal est actuellement en congé maladie;

CONSIDÉRANT, qu'en grande partie, M. Gilles Allard a suppléé à cette absence;

CONSIDÉRANT qu'ainsi il a été amené à accomplir plusieurs travaux supplémentaires que ne font pas partie de sa description de tâches;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Manon Champigny, appuyée par M. Pierre Brunelle, il est résolu qu'une augmentation salariale de 10% lui soit accordée rétroactivement au 1^{er} mai dernier.

2017-09-166 **Utilisation de la salle de l'école Germain-Caron**

Il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par M. Richard Mireault, et résolu que le conseil municipal entérine l'utilisation de la salle de l'école Germain-Caron pour la tenue des séances du Conseil. Il est aussi résolu que preuve de la couverture de l'assurance détenue par la municipalité soit acheminée à la Commission scolaire des Samares.

2017-09-167 **Covoiturage Lanaudière - J'embarque ! (désignation d'un stationnement incitatif)**

ATTENDU que la résolution numéro 225RS-0616 portant sur le projet Covoiturage Lanaudière - J'embarque ! du Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) stipule notamment :

« Que le conseil municipal de Saint-Didace appuie le projet « Covoiturage Lanaudière - J'embarque! » en identifiant, le moment venu, les sites potentiels d'implantation d'un stationnement incitatif et en diffusant les outils de promotion sur son site Internet et dans son bulletin municipal. »

Il est proposé par Madame\Monsieur et résolu unanimement que le Conseil municipal de Saint-Didace:

- désigne le stationnement en bordure de la rue Principale à la droite de l'escalier devant l'église de Saint-Didace (voir plan) comme lieu d'implantation désigné pour le projet cité en objet;

- désigne 1 case de stationnement réservée pour le projet ;
- assure qu'un employé municipal ou des travaux publics installera 1 panneaux d'affichage pour baliser la case de stationnement dédiée au projet et identifier le stationnement incitatif;
- assure qu'un employé municipal ou des travaux publics installera un support à vélo afin de favoriser le transport actif et l'inter connectivité des modes de transport.

2017-09-168 **Retrait temporaire**

En raison de conflit d'intérêt, M. Richard Mireault se retire temporairement du comité de gestion du lac Maskinongé.

2017-09-169 **Projet d'école alternative**

Il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard que la municipalité appuie le projet d'école alternative Matawinie.

Amendement :

Considérant que ce projet ressemble beaucoup au projet de notre école et qu'on désire que ce projet d'école alternative soit accepté par la population, M. Pierre Brunelle propose en amendement que l'appui au projet d'école alternative soit retardé. Cet amendement est appuyé par Mme Jocelyne Calvé.

Le vote étant pris sur la proposition amendée, cinq conseillers ont voté pour l'amendement et un a voté contre. La proposition amendée est donc adoptée.

2017-09-170 **Comptes**

Il est proposé par Mme Jocelyne Bouchard, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 578 068.23 \$, soit acceptée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

Période de questions

2017-09-171 **Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée sur motion de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard.